

Les médicaments contre le Varroa

L'apiculture bénéficie de traitements autorisés contre le varroa et seulement contre le varroa à ce jour.

Dans tous les cas, tous les médicaments utilisés doivent disposer d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Les recettes « maison » et détournements d'usage de certains produits phytosanitaires sont strictement interdits, ils peuvent se révéler très dangereux pour le consommateur, pour les abeilles, pour l'apiculteur et pour l'environnement.

Un dosage artisanal n'est jamais précis et contrôlable quant à ses effets. Tout apiculteur est responsable des intoxications qu'il pourrait engendrer.

L'ensemble de ces produits est exonéré aujourd'hui de prescription y compris l'amtiraze et l'acide oxalique (Arrêté du 5 mai 2018 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire).

Ils doivent, dans tous les cas, être achetés auprès de structures ayant un agrément pharmacie à savoir :

- L'officine pharmaceutique,
- Le vétérinaire et cabinet de vétérinaires, à condition qu'ils suivent les ruchers concernés,
- Les groupements de producteurs qui possèdent un agrément pharmacie vétérinaire (comme les GDS et GDSA par exemple).

Il est important de retenir qu'aucun traitement n'a aujourd'hui une efficacité de 100 %. Il est donc impossible d'éliminer le varroa et d'assainir entièrement une colonie. Le but des traitements est de baisser la pression parasitaire. Actuellement, il est préconisé une bi ou tri thérapie, en incluant les méthodes biotechniques de lutte contre le varroa.

L'utilisation de traitements possédant une AMM abeilles ne signifie pas qu'il n'y ait aucun risque en matière de résidus et de dangerosité pour la colonie. Il est donc nécessaire de respecter les prescriptions des vétérinaires lesquelles respectent les modalités d'utilisation des médicaments.

Depuis plusieurs années, des résistances au Tau-fluvalinate ont été observées, depuis récemment on observerait aussi des résistances à l'amtiraze. Il est important d'alterner les molécules lorsque cela est possible : Il est souvent conseillé de traiter deux ans à l'amtiraze et un an avec du tau-fluvalinate.

Les lanières Apivar, Apitraz, Bayvarol et Apistan ne doivent être ni jetées, ni brûlées.

Il est important de les récupérer et de les faire détruire dans un circuit spécialisé. Les GDSA proposent le plus souvent un service de récupération des déchets de soin gratuit, se renseigner auprès de son GDSA ou de son vétérinaire.

Il existe à l'heure actuelle (mi-2018) 6 matières actives pour le traitement du varroa et 12 produits ayant obtenu une AMM, 7 sont utilisables en apiculture biologique.

| Substance | Produit nom commercial | Galénique | Autorisé en apiculture biologique |
|----------------------|---|---|-----------------------------------|
| amitraze | Apivar | lanières | non |
| | Apitraz | lanières | non |
| tau fluvalinate | Apistan | lanières | non |
| fluméthrine | Bayvarol | lanières | non |
| | Polyvar Yellow PLUS DE PRODUCTION | lanières en forme de porte entrée ruche | non |
| thymol | Thymovar | plaquettes | oui |
| | Apiguard | Gel | oui |
| | Apilife-Var | plaquettes | oui |
| acide oxalique | Api-Bioxal | poudre | oui |
| | OxyBee | dispersion | oui |
| | Varroxal | poudre | oui |
| acide formique | MAQs PLUS DE PRODUCTION | Bandes | |
| | FORMIC PRO | Bandes de gel | oui |
| ac oxalique+formique | Varromed | dispersion | oui |

A - Amitraze en lanière APIVAR ND ou APITRAZE ND.

Chaque lanière de 15 gr renferme 500 mg d'Amitraze.

Le laboratoire conseille 2 lanières pour une ruche Dadant 10 cadres, 1 pour une ruchette 6 cadres après retrait des hausses. Elles sont insérées verticalement dans la grappe d'abeille. Elles seront laissées en place 10 à 12 semaines. Les lanières devront être déplacées au bout de 5 à 6 semaines et repositionnées près du couvain. LMR : 200 µg/kg de miel. Bien que très labile, on se méfiera des métabolites et les traitements s'effectueront hors miellées ou pour les essaims traités au cours de la saison sans récupération du miel. Il est conseillé de manipuler les lanières avec des gants. Les lanières devront être retirées à la fin du traitement pour éviter le développement de résistances.

B - Tau-fluvalinate en lanière APISTAN ND.

Chaque lanière de 8 gr renferme 800 mg de Tau fluvalinate.

L'usage de cette molécule a montré l'existence de résistances. Son utilisation fera l'objet d'un suivi particulier selon les prescriptions du vétérinaire conseil. Le laboratoire conseille l'usage de 2 lanières

par ruche à mettre en place après le retrait des hausses et laissées en place pendant 8 semaines (4 semaines en fin d'hiver). Elles seront déplacées en cours de traitement pour les rapprocher du couvain. Elles ne devront pas être laissées en place au-delà de ces délais pour éviter les résistances.

C – BAYVAROL ND

Le médicament contient 3,6 mg par lanière. Le produit est présenté sous forme de lanière plastique à libération prolongée.

Retirer les hausses à miel avant l'application de lanières Bayvarol. Pour les colonies normalement développées, on utilise quatre lanières pour chaque chambre à couvain et pour les nucléi, 2 lanières. Les lanières sont suspendues dans les espaces entre les cadres dans le nid à couvain de façon à ce qu'elles puissent être occupées des deux côtés par les abeilles

D – Thymol

Trois spécialités ont une AMM en France :

- APILIFE-VAR ND : spécialité renfermant 7 g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à 1 semaine d'intervalle ;
- APIGUARD ND : 1 barquette de 50 g posée sur les cadres, changée à 15 jours d'intervalle. L'utilisation nécessite la mise en place d'une chambre d'évaporation (en disposant le couvre-cadre à l'envers par exemple) ;
- THYMOVAR ND: 15 g de thymol par plaquette à raison de 1 plaquette ½ par corps de ruche Dadant 10 cadres, 2 applications à 3-4 semaines d'intervalle.

Précautions particulières : Le thymol dans les 3 formes précitées est une molécule volatile qui peut perturber considérablement la colonie (sortie de larves et jusqu'à la désertion totale). Son usage doit faire l'objet de consignes très strictes d'emploi :

- nécessité de porter masque et gants pour manipuler ces spécialités ;
- vérifier l'état des provisions avant tout traitement et nourrir si nécessaire avant traitement : le stress provoqué par la diffusion même lente du thymol augmente la prise alimentaire des abeilles. Le thymol ne sera employé que sur des colonies fortes ;
- s'assurer que la température extérieure durant la période de traitement est située dans une fourchette de 20-25 degrés au plus chaud de la journée. A une température trop basse (< 15 °C) le traitement se révèle inefficace, au-dessus de 25°, le thymol est libéré trop rapidement et un risque d'intolérance est à craindre ;
- pas de LMR fixée mais le goût du miel peut être altéré donc à réserver aux périodes hors récolte de miel ou aux essaïms.

E - API-BIOXAL ND : Acide oxalique

Poudre pour traitement dans la ruche composée d'acide oxalique 632.7 mg sous forme anhydre. Ce produit est utilisé par dégouttement ou sublimation, en absence de hausses, même si n'y a aucun résidu constaté dans le miel.

Pour qu'il soit plus efficace, le produit doit être utilisé en l'absence de couvain dans la colonie, en hiver ou en été après engagement de la reine d'une durée d'au moins 25 jours, pour éliminer tout couvain.

- sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).
- sachet 175 g : dissoudre dans 2,5 l de sirop (traitement pour environ 50 ruches).
- sachet 350 g : dissoudre dans 5,0 l de sirop (traitement pour environ 100 ruches).

Par dégouttement : Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par entre cadre (espace entre les traverses supérieures des cadres) d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque entre cadre. La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

Par sublimation : Le traitement doit être administré en une seule fois et un seul traitement est effectué par an. Utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Remplir le réservoir de l'appareil avec 2,3 g de produit. Placer l'appareil à l'entrée de la ruche sous les abeilles, en évitant tout contact avec les rayons de miel. Fermer l'entrée pour éviter que la fumée et les abeilles ne s'échappent de la ruche. Laisser refroidir et nettoyer l'appareil après utilisation pour en retirer tout résidu.

F – OXYBEE ND : Acide oxalique

Oxybee se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter-cadre occupé par des abeilles. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations appropriées (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

G. VARROXAL ND : Acide oxalique

Poudre blanche cristalline composée de 0.71 g d'acide oxalique dihydrate (correspond à 1g d'acide oxalique dihydraté)

Ce produit est utilisé par évaporation/sublimation, dégouttement ou pulvérisation en absence de hausses, même si n'y a aucun résidu constaté dans le miel.

Pour qu'il soit plus efficace, le produit doit être utilisé en l'absence de couvain dans la colonie, en hiver ou en été après encagement de la reine d'une durée d'au moins 25 jours, pour éliminer tout couvain.

Application par évaporation/sublimation: À utiliser dans la colonie sans couvain en un seul traitement en automne/hiver à des températures extérieures comprises entre 2°C et 10°C. Placer le contenu intégral d'un sachet ou 2 cuillères doseuses de produit dans un appareil approprié (par exemple un évaporateur Varrox) pour l'évaporation afin de traiter 1 colonie. Suivre les instructions de l'évaporateur. Garder l'entrée de la ruche fermée après le traitement pendant un certain temps pour empêcher les abeilles de sortir de la ruche.

Application par dégouttement : A température extérieure > à – 15°C. Dans un récipient non métallique, mélanger le contenu intégral de 6 sachets ou 12 cuillères de produit avec 200 ml de sirop de sucre tiède (30-35°C), (pour le sirop, proportions égales de sucre et d'eau) pour obtenir une solution d'acide oxalique dihydraté à 6 % (m/V) pour traiter 4 colonies. Agiter vigoureusement jusqu'à dissolution complète de la poudre d'acide oxalique dihydraté. Attendre que la solution soit claire. La solution de dégouttement doit être appliquée tiède. Remplir une seringue (60 ml) ou un dispositif similaire avec la quantité de solution prête à l'emploi nécessaire pour traiter une colonie. La dose par côté de cadre est de 0,25 mL/dm².

Application par pulvérisation : A températures extérieures > à 8 °C. Mélanger le contenu intégral de 3 sachets ou 6 cuillères de produit avec 200 ml d'eau du robinet tiède dans un pulvérisateur manuel afin d'obtenir une solution d'acide oxalique dihydraté à 3 % (m/V) pour traiter 3 colonies. Pulvériser 2 à 4 ml de la solution sur chaque côté des cadres occupés par les abeilles. Si seulement la moitié du cadre est occupée d'abeilles, le dosage doit être réduit de 50 %. La dose maximale est de 80 ml par ruche. Le volume total nécessaire varie en fonction du système de ruche.

H –FORMIC PRO ND : Acide formique

Une bande pour ruche contient 68,2 g d'acide formique. Il s'agit d'un Ruban de gel mou à semi-rigide de teinte brune, revêtu d'un film en papier buvard biodégradable qui en maintient la forme.

1 sachet contient 2 bandes par ruche pour 7 jours. Ne pas retirer le film en papier qui se comporte comme un buvard. Ne pas utiliser à des températures < à 10 °c et > à 29,5 °C sinon on peut observer une augmentation du taux de mortalité du couvain et un risque accru de perte de reine. Il est essentiel d'assurer une ventilation suffisante pendant toute la période du traitement.

Le médicament ne doit pas être appliqué en miellée et les bandes doivent être retirées avant la pose des hausses.

Il faut respecter un intervalle d'un mois au minimum entre deux applications.
La durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné est de 2 ans. Le ruban usagé peut être composté.

I. VARROMED ND : Acide oxalique + acide formique

Ce médicament vétérinaire est homologué pour l'usage abeille sous 2 formes :

VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant :

5 mg acide formique

44 mg acide oxalique

et un certain nombre d'excipients.

VARROMED 75 mg 660 mg DISPERSION ND contenant :

75 mg acide formique

660 mg acide oxalique

et un certain nombre d'excipients.

Même s'ils sont donnés comme ayant zéro résidus, ces médicaments doivent être utilisés hors miellée, en l'absence de hausses de récolte.

Le produit qui doit être à une température de 25 à 35°C est administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible.

Il doit être versé lentement au-dessus des cadres, les doses par cadre doivent être calculées en fonction de l'importance de la colonie.

Jusqu'à 3 traitements maximum à 6 jours d'intervalle peuvent être effectués selon la saison.

Dans tous les cas, se reporter à la fiche des caractéristiques de ces 2 produits.